
Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Mai 2023, à 20h15

Date de la convocation : 12 mai 2023

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 22 mai 2023 à 20h15 sous la présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

- Maxime CONDON qui a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
- Grégory NOEL absent, n'a pas transmis de pouvoir

Mélodie ODOUL a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été levée à 21h50.

N°1 : Approbation du PV du dernier Conseil municipal

Le procès-verbal peut être adopté tel que transmis aux conseillers.

Il est précisé que Gilles COLLANGE demande pourquoi le PV a été transmis il y a quelques jours sur Illiwap ? Janick COLIBERT indique que c'est une erreur involontaire. Cécile GALLIEN remercie Janick pour son travail de communication permanent et rappelle la règle : le PV du Conseil municipal précédent est transmis par la mairie aux 15 conseillers qui en prennent tous connaissance. Au cours du Conseil qui suit, le PV est mis au vote pour savoir s'il est nécessaire ou non d'y apporter des modifications rédactionnelles. Puis il est transmis au public.

Délibération du PV : Approuvé

Vote : Unanimité

N°2 : Marchés publics : choix de l'entreprise pour le marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg

Madame le Maire rappelle la dynamique Petit Ville de Demain et son souhait de maintenir et développer le dynamisme du centre bourg, par la réalisation du projet d'aménager le centre bourg de Vorey (estimé à 1 million d'€). Les dossiers de demande de subventions ont été déposés il y a 3 ans auprès de l'Etat, du Département de la Haute-Loire et de la Région AURA. L'Etat a donné sa réponse il y a 2 ans et demi et alloue près de 30 %. Le Département de la Haute-Loire participera à hauteur de 100 000 € (sur l'enveloppe totale allouée par le Département à la Commune à savoir 120 000 € sur le mandat dans le cadre du cap 43). Quant à la Région, le Président de Région a arbitré récemment une aide de 100 000 € (soit 10 %) pour Vorey, somme indiquée dans le tableau des aides régionales par Commune du territoire de la CAPEV et redite par lui lors de la réunion qu'il a organisée le 29 avril 2023 avec les élus de la CAPEV et à laquelle Gilles DODET représentait

la Commune de Vorey. Cependant la Région informe que chaque projet communal doit repasser devant une nouvelle Commission permanente qui les valide chacun.

L'Etat examinera la possibilité d'allouer des crédits supplémentaires.

Les réponses aux demandes de subventions ayant avancées, la mise en concurrence pour la maîtrise œuvre a été lancée. Dans le dossier de la consultation, il a été exigé, entre autres, des impératifs calendaires, la présence à minima d'un technicien VRD et d'un paysagiste concepteur.

Il est rappelé que la zone d'intervention débute de la gare jusqu'au cimetière. Sont prévus de faciliter la dynamique commerciale, de services et touristique du bourg de Vorey, avec le cheminement piétonnier (et vélo) dans le centre bourg avec une mise en accessibilité PMR et l'élargissement des trottoirs, une réduction de la vitesse de circulation des véhicules, l'aménagement de placettes permettant d'agrémenter le centre bourg de terrasses animées, l'optimisation des stationnements voitures, l'accroissement de végétalisation du bourg adaptée aux réchauffements climatiques. Le bourg-centre étant traversé par la Route Départementale 103, le Conseil Départemental prendra à sa charge le revêtement de la voirie.

7 offres de maîtrise d'œuvre ont été reçues. Madame la Maire a organisé une CAO (à titre facultatif) le 11 mai dernier pour étudier l'ensemble des propositions. Y ont participé Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Gilles COLLANGE. Les critères d'analyse des offres étaient les suivants : 50 % prix / 50% valeur technique dont : 15% compétences et moyens de l'équipe de maîtrise d'œuvre, 20% de qualité environnementale et paysagère jugée notamment au travers des références présentées, 15% de motivations, méthodologie, note technique et prise en compte des attentes.

Mme le Maire présente les 7 offres et résultats de la CAO du 11 mai.

Gilles DODET souligne que les différences de niveaux, la perméabilité, la végétalisation et l'équipe sont suffisants dans l'offre qu'il est proposé de retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide d'attribuer le marché au prestataire suivant :
Entreprise LISE MARCHAL sise 15 rue du château d'eau 63260 AUBIAT, en groupement avec l'entreprise AVP BEMO sise Maison Forte de Farnier 43700 BRIVES CHARENSAC

Pour un montant de 56 716 € HT soit 68 059.20 € TTC.

La maîtrise d'œuvre commence en Juin. L'appel d'offre des travaux sera lancé fin d'année. Les travaux débuteront en 2024. Le Département propriétaire de la RD 103 traversant le bourg sera associé de A à Z.

Le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tout autre document s'y rapportant et dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

N°3 : Appel à cotisation Cinévasion 2023

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'appel à cotisation pour l'année 2023 de Cinévasion qui diffuse des films à l'Embarcadère, est parvenu en mairie.

L'association à vocation départementale fournit le matériel et films pour diffuser tous les lundis les séances de cinéma à l'Embarcadère. L'assemblée générale de l'association, réunie le 11 mars 2023, a pris la décision d'augmenter de 4% le montant de la cotisation, la portant ainsi à 935€ pour 2023 contre 899€ les années précédentes.

Madame la Maire donne la parole à Gilles COLLANGE, membre de Cinévasion, qui indique que le cinéma souffre : - 30% par rapport à 2019, cela remonte doucement (1825 entrées en 2019 à Vorey. 1309 en 2022) avec une tendance à la hausse en 2023. Le carburant des 2 véhicules qui couvrent les 16 communes a induit une forte augmentation des coûts. Aussi, l'augmentation dépend du nombre d'entrées : Vorey est la 5ème commune sur 16 en termes de fréquentation.

Madame la Maire rappelle que la Commune met à disposition gratuitement la salle de spectacles à Cinévasion et que le coût du chauffage a augmenté de 50 % en 2022 ; la même augmentation de l'électricité en termes de prix est attendue encore en 2023. Elle a sollicité l'association de cinéma afin d'examiner la possibilité d'organiser la diffusion des films le même jour où la salle de spectacles est chauffée par exemple le jour des 3 ateliers théâtre du mercredi, afin de mutualiser le jour d'utilisation de la grande salle (hors spectacles). Gilles COLLANGE indique que cela pose des difficultés techniques de déplacer les jours de diffusion des films au mercredi car le mercredi est le jour de recharge des films et de maintenance pour les techniciens du Cinévasion. Cependant il va continuer à creuser la question et cette proposition d'économie d'énergie.

Mme le Maire remercie les bénévoles du cinéma et propose d'allouer la cotisation de 935 € à Cinévasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité (Gilles COLLANGE ne participe pas au vote)

N°4 : Subvention aux associations : Secours catholique

La demande annuelle de subvention est parvenue en mairie, l'association ne demande pas de montant particulier mais le Conseil a, ces dernières années, versé une subvention de 300 euros. Il est ainsi proposé de reconduire cette subvention. Il est rappelé que l'équipe locale vient en aide aux personnes en difficulté, comme le fait également La Croix Rouge et les Restos du Cœur localisés dans des bâtiments communaux à Vorey.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Valide l'octroi d'une subvention de 300 euros au secours catholique.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

N°5 : Renouvellement du bail avec La Poste

Madame le Maire rappelle que La Poste occupe les locaux du rez-de-chaussée de la mairie depuis de nombreuses années. Le bail actuel devant être renouvelé, il est proposé d'établir un bail 3/6/9 à compter du 1er avril, reprenant les conditions financières du bail de 2007, tout en tenant compte des obligations réglementaires. Le loyer serait de 12 390,21 euros, indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

Madame La Maire rappelle que la Poste avait réalisé en 2021 de gros travaux pour aménager la Maison France Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Autorise Mme le Maire à intervenir à la signature d'un nouveau bail de location entre la Commune de Vorey et La Poste pour la mise à disposition le rez-de-chaussée de la mairie. La location est consentie pour une durée de 9 ans, le loyer est fixé à 12 390,21 euros par an.

Vote : Unanimité

N°6 : Personnel communal : point d'information sur les départs et recrutements à venir

Après 16 ans de service, le rédacteur comptable/RH de la Commune quitte la collectivité pour le CDGFPT 43. Un nouveau recrutement est lancé, à temps plein, catégorie B ou C. L'annonce est en ligne sur Emploi Territorial et sera mise en ligne sur Pôle Emploi.

De plus, une des deux cuisinières de la cantine scolaire souhaite assurer à plein temps son activité parallèle de maraichère à compter de la rentrée scolaire prochaine. L'annonce est lancée sur emploi territorial.fr et Pôle Emploi. Mélodie ODOUL suggère d'engager une réflexion, par exemple avec le CLSH pour recruter quelqu'un avec une quotité de travail plus élevée.

N°7: Subvention et mise à disposition gratuite La Barque

Subvention et mise à disposition gratuite La Barque

Madame le Maire informe que La Barque a transmis sa demande de subvention et propose de l'étudier.

Sur accord des conseillers, la demande de La Barque est examinée.

Madame La Maire donne la parole à Martine Mansuy, membre de La Barque.

Cette année La Barque formule une demande de subvention d'un montant de 2500 euros, comme les années précédentes. En outre, l'association demande la mise à disposition à titre gratuit de

l'Embarcadère pour les animations que l'association organise au vu de son implication pour l'Embarcadère.

Madame La Maire rappelle l'importance de La Barque.

L'association est désireuse de faire vivre la culture sur tout le territoire et pour tous les publics et continue d'accompagner la programmation communale et les activités culturelles organisées à l'Embarcadère, dont les ateliers théâtre.

A noter qu'en septembre, un après midi-soirée festive avec spectacle et concert pour fêter les 5 ans de l'association et l'ouverture de la saison sera organisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Valide le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 à l'association La Barque d'un montant de 2500 euros

Valide la mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère pour les spectacles que La Barque organiserait en 2023.

Remercie l'association pour son implication culturelle au sein de l'Embarcadère.

Décision : Adopté

Vote : Unanimité (Martine MANSUY ne prend pas part au vote)

Questions diverses

Prochain conseil municipal

Du fait des élections sénatoriales de Septembre 2023, le prochain conseil aura lieu le 9 juin (date fixée par l'État) et plus tôt que d'habitude car les résultats de la désignation des grands électeurs doit être communiqués aux services de la préfecture absolument avant 20h.

Point d'avancement de la DSP : Village de Vacances

Gilles Collange souhaite savoir où en est la procédure.

Une prolongation du délai de mise en concurrence a été décidée afin de laisser toutes ses chances à cette procédure. L'annonce est donc active jusqu'au 31 mai, 12h. Cette prolongation a déjà permis deux retraits supplémentaires.

Projet citoyen 2023

Pour rappel, la Commune propose chaque année une votation citoyenne dotée au maximum de 5 000 €.

Il y a eu un dépôt de projet mais qui a été retiré, indique Martine Mansuy.

Cécile Gallien trouve que faciliter l'acquisition de cuves de récupération d'eau pour les potagers des particuliers pourraient être une bonne idée mais le projet citoyen est à la main des particuliers, associations, et non du Conseil Municipal.

Elle demande aux élus s'il conviendrait de prolonger le délai de réponse pour un projet citoyen (qui était fixé à Mai). Le Conseil Municipal ne le souhaite pas.

Destruction de la maison du garde barrière de la gare de Vorey

Gilles DODET souhaite que soit évoquée la démolition par la SNCF de la maison du garde barrière. Gilles DODET et Martine MANSUY s'opposent à cette démolition. Cécile GALLIEN a déjà fait parvenir le souhait de la Commune que cette maison ne soit pas détruite. La SNCF a répondu par écrit que pour des raisons de proximité de la maison avec la voie ferrée et de sécurité, la SNCF menait des opérations de sécurisation qui nécessite de détruire la maison du garde barrière. De plus, Madame La Maire a écrit à la SNCF pour leur faire part du souhait que le terrain soit un espace arboré voire revienne à la Commune.

Martine Mansuy et Gilles Dodet souhaiteraient qu'à minima, cet espace reste un espace vert végétalisé. Edith DELABRE n'est pas favorable à l'acquisition du terrain car cela impliquerait de l'entretien et que la Commune ne peut pas acquérir tous les biens du territoire. Martine MANSUY souhaite que l'on écrive encore à la SNCF pour conserver, à minima, les barrières parisiennes.

La séance est levée à 21h50.